

Délibération n° 2015-2 du 19 février 2015 relative au rapport d'activité de 2014

L'an deux-mille-quinze, le dix-neuf février, à dix-huit heures, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Deûlémont, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 13 février 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

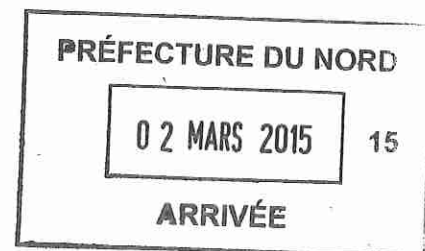
- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémory, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin (à M. Dedryver).

Présents non-votants (7) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.



Délibération n° 2015-2 du 19 février 2015 relative au rapport d'activité de 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5211-39 ;

Vu le projet de rapport d'activité de 2014 reçu par chaque délégué ;

Considérant que le rapport d'activité a pour objet de dresser le bilan de l'activité d'Euralys pour l'année 2014 et d'apporter une information à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres ; qu'il pourra également être utilisé pour présenter l'activité d'Euralys à d'autres partenaires et acteurs locaux ;

Après en avoir délibéré,

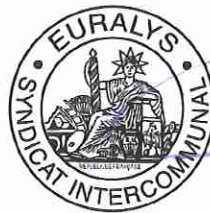
DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Le rapport d'activité de 2014 précité et ci-annexé est adopté.

Article 2. — Monsieur le Président est chargé d'adresser le rapport d'activité de 2014, accompagné du compte administratif de 2014, au maire de chaque commune membre avant le 30 septembre 2015. Le rapport d'activité fera l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Comité syndical seront entendus.

Transmis en préfecture le 26 FEV. 2015

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY